

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
ARDECHE LA SOUCHE

Nombre de membres en exercice: 11	Séance du vendredi 10 avril 2015
Date de convocation: 04 avril 2015	L'an deux mille quinze et le dix avril l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Thomas ALBALADEJO à 18 h 00.
Présents : 7	Sont présents: Marcel PEREZ CANO, Albert GAY, Jacques GEIGUER, Thomas ALBALADEJO, Jérôme DAMOUR, Simone ROCHE, Katia SAINT-PERON
Votants: 10	Représentés: Brieuc MEVEL, Sandrine RABOUAN, Didier BELLET
	Excuses:
	Absents: Chabane MEHDAOUI
	Secrétaire de séance: Jérôme DAMOUR

1. Vote du Compte Administratif 2014 du Service Général.

Monsieur Le Maire présente le Compte Administratif de l'exercice 2014 pour le service général.

Section de fonctionnement :

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		107 941.49 €
Opérations de l'exercice	452 054.21 €	510 518.43 €
TOTAUX	452 054.21 €	618 459.92 €
Résultat de clôture		166 405.71 €

Section d'investissement :

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	35 355.73 €	
Opérations de l'exercice	93 107.24 €	165 574.21 €
TOTAUX	128 462.97 €	165 574.21 €
Résultat de clôture		37 111.24 €

Monsieur Le Maire propose :

- d'affecter 145 000.00 euros au compte 1068 (recette d'investissement),
- d'affecter 21 405.71 euros au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Le Conseil Municipal, après retrait de Monsieur Le Maire et sous la présidence de Monsieur Jérôme DAMOUR, 1^{er} Adjoint :

- arrête les résultats tels que résumés ci- dessus,
- approuve l'affectation de résultats proposée

POUR: 9 (6 présents + 3 procurations)

CONTRE: 0

ABSTENTION : 0

2. Vote du Budget Prévisionnel 2015 du Service Général.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet du budget primitif 2015 pour le service général.

Les dépenses et les recettes en section de fonctionnement s'équilibrent : 410 476.00 euros.

Les dépenses et les recettes en section d'investissement s'équilibrent : 768 049.00 euros.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	410 476.00 €	410 476.00 €
Investissement	768 049.00 €	768 049.28 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2015 pour le service général.

POUR: 10 (7 présents + 3 procurations)

CONTRE:0

ABSTENTION : 0

3. Vote du Compte Administratif 2014 du Service de l'Eau.

Monsieur Le Maire présente le Compte Administratif de l'exercice 2014 pour le service de l'eau.

Section de fonctionnement :

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		10 460.61 €
Opérations de l'exercice	63 064.40 €	74 818.20 €
TOTAUX	63 064.40 €	85 278.81 €
Résultat de clôture		22 214.41 €

Section d'investissement :

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		59 968.00 €
Opérations de l'exercice	60 405.08 €	55 336.74 €
TOTAUX	60 405.08 €	115 304.74 €
Résultat de clôture		54 899.66 €

Monsieur Le Maire propose :

- d'affecter 22 214.41 euros au compte 1068 (recette d'investissement)
- d'affecter 0,00 euro au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Le Conseil Municipal, après retrait de Monsieur Le Maire et sous la présidence de Monsieur Jérôme DAMOUR, 1^{er} Adjoint :

- arrête les résultats tels que résumés ci-dessus,
- approuve l'affectation de résultats proposée.

POUR: 9 (6 présents + 3 procurations)

CONTRE: 0

ABSTENTION : 0

4. Vote du Budget Prévisionnel 2015 du Service de l'Eau.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet du budget primitif 2015 pour le service de l'eau.

Les dépenses et les recettes en section de fonctionnement s'équilibrent : 71 996.00 euros.

Les dépenses et les recettes en section d'investissement s'équilibrent : 287 915.00 euros.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	71 991.00 €	71 991.00 €
Investissement	287 915.00 €	287 915.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2015 pour le service de l'eau.

POUR: 10 (7 présents + 3 procurations)

CONTRE: 0

ABSTENTION : 0

Madame Simone ROCHE quitte le conseil municipal à 19h30

5. Vote des subventions allouées aux associations.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les demandes de subvention de diverses associations et les documents qui y sont annexés.

Il propose au Conseil Municipal d'établir la liste des associations bénéficiaires ainsi que le montant de la subvention qui sera allouée à chacune d'elle.

Il rappelle les critères retenus pour l'attribution de la subvention :

- une sollicitation officielle auprès de la commune ;
- un projet proposé (pas une subvention de fonctionnement) ;
- un investissement local ;
- des "retombées" pour la commune.

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention aux associations suivantes :

	Subventions 2015
Amicale Laïque	300
Comité des fêtes	700
Théâtre Arlequin	50
Les Amis du Brouty	250
COS (œuvre sociale employés communaux)	100
OCCE Coopérative scolaire	500
Judo club Jaujacquois	50
Trail Chaussée des Géants	100
ADMR Jaujac	250
ADMR Jaujac repas	50
Total subvention 2015	2350

POUR: 8 (6 présents + 2 procurations)

CONTRE:0 et ABSTENTION : 0

6. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir pour l'année 2015.

Il rappelle les taux de 2014:

- Taxe d'habitation : 6.86 %
- Taxe foncière sur propriété bâtie : 7.14%
- Taxe foncière sur propriété non bâtie : 66.57 %.

Il précise l'évolution des bases d'imposition :

	Base d'imposition effectives 2014	Base d'imposition prévisionnelles 2015
Taxe d'habitation	600 040	614 300
Taxe foncière (bâti)	355 816	365 800
Taxe foncière (non bâti)	16 449	16 500

Monsieur Le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux par rapport à ceux de 2014 et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Une réflexion devra être engagée durant l'année 2015 en tenant compte de l'évolution des dotations de l'Etat et du contexte intercommunal.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'appliquer pour 2015 les taux d'imposition communaux suivants :

- Taxe d'habitation : 6.86%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 7.14%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 66.57%

POUR: 8

CONTRE:0

ABSTENTION : 0

7. Demande de subventions auprès du SDE07 et de la Région pour l'installation d'horloges astronomiques sur l'éclairage public.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du Plan Climat Energie des Monts d'Ardèche, document de programmation sur 5 ans (2013-2017) pour planifier la politique Energie Climat du Parc et atteindre les objectifs de la Charte 2013 -2025, le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche apporte une aide financière à l'achat d'horloges astronomiques aux communes souhaitant réduire leur éclairage public.

Ces appareils, installés dans les armoires électriques, permettent d'automatiser l'allumage et l'extinction de l'éclairage et possèdent de plus une fonction permettant de diminuer l'intensité et/ ou éteindre l'éclairage une partie de la nuit.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal :

- de mener une réflexion sur l'opportunité d'installer des horloges astronomiques ainsi que les modalités de sa mise en œuvre,
- de valider le principe d'éteindre et/ ou diminuer l'intensité de l'éclairage public de la commune, totalement ou partiellement, minimum cinq heures par nuit, en installant des horloges astronomiques,

- de l'autoriser à demander un devis pour la fourniture d'horloges astronomiques,
- de l'autoriser à demander une subvention à la Région par l'intermédiaire du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche,
- de l'autoriser à demander une subvention au Syndicat Départemental d'Energie de l'Ardèche (SDE07),
- de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à cette opération,
- de l'autoriser à prévoir les inscriptions budgétaires correspondantes.

POUR: 8

CONTRE:0

ABSTENTION : 0

8. Approbation de la gratification de l'élève architecte.

Monsieur Le Maire rappelle que la commune a accueilli un élève architecte du 16 février au 13 mars 2015. Ce stagiaire s'est vu confié :

- d'une part une mission d'aménagement du local des « Jalines » dans le cadre d'une démarche participative ;
- d'autre part une réflexion autour de l'aménagement des espaces publics.

Cette démarche a permis la mobilisation des jeunes du village et une participation d'habitants aux travaux.

Monsieur Le Maire rappelle également que ce stage a été encadré par une convention signée le 16 février 2015, laquelle précisait les modalités du stage et le montant de la gratification.

La réglementation prévoit que la collectivité gratifie le stagiaire.

Le montant est fixé à 12.5 % du plafond de la sécurité sociale ce qui correspond à 462 euros mensuel.

Une évaluation de cette intervention devra être faite avant d'envisager toute nouvelle démarche.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve le versement de la gratification au stagiaire.

POUR: 8

CONTRE:0

ABSTENTION: 0

9. Approbation de l'adhésion de communes et du SDEA au Syndicat Mixte Intercommunal à Vocation Unique INFOROUTES.

Monsieur Le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal les demandes d'adhésion au SIVU des Inforoutes des collectivités suivantes :

Les communes de :

- Banne,
- Berrias et casteljau,
- Châteaubourg,
- Lafarre,
- Saillans,

- St Remèze,
- St Paul le Jeune.

Le Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche.

Par plusieurs délibérations aux cours des derniers mois, le Comité Syndical des Inforoutes a approuvé l'adhésion au Syndicat de ces collectivités.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, il appartient à chaque collectivités adhérentes au SIVU des Inforoutes de délibérer à son tour sur ces demandes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve l'adhésion des collectivités ci-dessus indiquées au SIVU des Inforoutes de L'Ardèche.

POUR: 8

CONTRE:0

ABSTENTION : 0